



Septième session de la Commission statistique de l'OCI (OIC-StatCom)

2 - 3 mai 2018, Ankara-Turquie

Session sur «les activités réalisées de l'OIC-StatCom»

Rapport d'activités sur « la Cartographie du paysage de l'aide publique au développement dans les pays membres de l'OCI (ODASat) »

1 Contexte

Le concept de l'**Aide publique au développement (APD)**, ou de l'aide, a été défini il y a plus de 50 ans. Il se réfère à l'appui financier - subventions ou prêts "concessionnels" - du Comité d'aide au développement des pays membres de l'OCDE (CAD) pour les pays en développement. Depuis sa création, le CAD a été le principal forum pour créer un consensus entre les organismes de développement sur les définitions de base et les normes statistiques.

Le CAD a défini l'APD en tant que flux de capitaux à destination des pays et territoires sur la liste des bénéficiaires d'APD qui sont :

- fournis par des organismes officiels, y compris les Gouvernements d'États et administrations locales, ou par leurs organismes de direction; et
- chaque transaction qui :
 - a. est administrée avec la promotion du développement économique et du bien-être social des pays en développement comme son objectif principal ; et
 - b. à caractère concessionnel et transmet un élément de subvention d'au moins 25 % (calculé à un taux de réduction de 10 %)."

L'APD, soit découlant directement d'un donateur à un pays bénéficiaire (APD bilatérale) ou fourni par l'intermédiaire d'une institution multilatérale (l'APD multilatérale), est en effet le soutien financier de base utilisé pour développer les éléments constructifs des nations, allant des soins de santé et de l'éducation à la construction des infrastructures. Une fois qu'elles sont bien mises en place, les nations peuvent commencer généralement à attirer ou à développer d'autres sources de financement du développement à mesure qu'elles montent dans l'échelle des revenus.

La définition de l'APD, qui n'a pas changé depuis 1972, a ouvert la voie à une plus grande transparence afin d'améliorer les politiques et a permis les donateurs de fixer des objectifs pour accroître leurs efforts d'aide. En parallèle avec les efforts des donateurs, le programme de développement post-2015 a renouvelé les Objectifs du millénaire pour le développement dans le but de réduire significativement la pauvreté et parvenir au développement durable au niveau mondial d'ici 2030. D'un côté, la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) approuvés en septembre 2015 nécessite un financement sans précédent. De

plus, la variété et la complexité du paysage de financement du développement évoluent considérablement.

Cependant, les lacunes dans les données mesurant l'ampleur et la portée du financement du développement créent des obstacles à la possibilité d'assurer que les ressources sont utilisées là où elles sont vraiment nécessaires et utiles. Outre la réalisation de CAD ayant établi un consensus général sur le concept d'APD, diverses approches ont été proposées pour la compléter et agir comme outil de surveillance pour les nouvelles tendances importantes qui ont un impact sur l'élaboration du financement international du développement du paysage.

Afin de maximiser le potentiel de financement du système international, le programme d'action d'Addis-Abeba a appelé la communauté internationale à travailler de manière ouverte, inclusive et transparente afin d'élaborer un cadre de mesure statistique.

Le **Soutien public total au développement durable (SPTDD)**, comme métrique, contribuera à la surveillance des moyens de mise en œuvre des ODD, et notamment de combler d'importantes lacunes dans les données en vertu de l'ODD 17. Le SPTDD devrait suivre l'ensemble du financement accordé par les institutions bilatérales et multilatérales - peu importe le niveau de concessionnalité impliqué ou l'instrument utilisé. Il permettra de saisir potentiellement les ressources privées qui sont mobilisées par des moyens officiels.

Le présent cadre est composé de deux piliers : i) les flux transfrontaliers, et ii) l'appui à la promotion des facilitateurs du développement et de faire face aux défis mondiaux (les biens publics mondiaux). La mesure du SPTDD vise à compléter, et non remplacer, l'APD en créant des incitations appropriées pour l'utilisation de financement public international (APD et ressources officielles non assorties) à des moyens novateurs afin de mobiliser des ressources supplémentaires.

Alors que l'APD sera principalement un point de référence pour les efforts des fournisseurs, le SPTDD vise à mesurer les contributions brutes des fournisseurs pour couvrir les besoins de financement des bénéficiaires. Il sera important que toutes les parties du système international - y compris la communauté statistique internationale par la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU) - s'engagent activement dans les travaux avancés pour développer le SPTDD comme une norme internationale des statistiques.

Un "Groupe de travail sur le SPTDD", avec une large participation d'experts et responsables des statistiques internationales, a été créé à l'issue de la 48ème session de la réunion de la CSNU en vue de faire avancer les travaux visant à affiner le Cadre de mesure du SPTDD. Le Groupe de travail devrait effectuer des travaux pour clarifier la manière dont le concept du SPTDD pourrait contribuer aux efforts de surveillance des ODD et à identifier les caractéristiques et paramètres statistiques pertinents. L'ambition est de créer un outil statistique robuste pour promouvoir la transparence et informer sur les travaux d'analyse réalisée par la communauté internationale à l'appui de l'Agenda 2030.

2 Objectifs

Étant la principale autorité mondiale sur l'APD, le CAD a le mandat (i) de recueillir des données sur les flux d'aide ; (ii) de promouvoir la coopération au développement et d'autres

politiques, afin de contribuer au développement durable, y compris une croissance économique pro-pauvres, la réduction de la pauvreté, l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, et un avenir où aucun pays dépendra de l'aide, et (iii) de produire des résultats, les fournisseurs de la coopération pour le développement visent à gérer les résultats en matière de développement et d'appliquer la prise de décisions fondée sur les résultats dans l'élaboration de leurs politiques ainsi que la programmation, la mise en œuvre et le suivi.

En conséquence, le CAD reçoit des chiffres de l'APD de 86 différents pays et organisations et calcule les estimations pour 10 pays. 30 des 35 membres de l'OCDE à savoir; l'Australie, Autriche, Belgique, Canada, République Tchèque, Danemark, les institutions de l'UE, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République Slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique sont membres du CAD et sont tenus de rendre compte périodiquement de leurs données de l'APD au CAD.

En dépit d'être non-membres du CAD, les 20 pays (dont 6 sont aussi les pays de l'OCI) tiennent également de rendre compte au CAD : **L'Azerbaïdjan**, la Bulgarie, le Taipei chinois, la Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, **Kazakhstan**, **Koweït (KFAED)**, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, la Roumanie, la Russie, **l'Arabie Saoudite**, la Thaïlande, le Timor oriental, **la Turquie et les Émirats arabes unis**.

Les 35 organisations intergouvernementales/multinationales suivantes rendent compte de leur APD au CAD : Banque africaine de développement (BAfD), Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), Banque asiatique de développement (BASD), Fonds asiatique de développement (FAsD), Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), Banque de développement des Caraïbes (CarDB), Fonds d'investissement pour le climat (FIC), Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (NU) (CCS), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Institut mondial de la croissance verte (GGGI), Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM), Banque interaméricaine de développement (BIAD), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Fonds international de développement agricole (FIDA), Société Financière Internationale (SFI), Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds monétaire international (FMI (assortis de fonds fiduciaires)), Banque islamique de développement (BIsD), Protocole de Montréal (PM), Fonds Nordique de Développement (NDF), Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance. (UNICEF), Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU (UNPBF), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé

(OMS), et la Banque mondiale (Association internationale de développement (IDA) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)). En outre, Bill et Melinda Gates est la seule institution privée donatrice faisant rapport au CAD.

En outre, l'OCDE calcule les estimations sur les programmes de coopération au développement des 10 pays (dont 2 pays de l'OCI) : Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Inde, **Indonésie**, Mexique, **Qatar**, Afrique du Sud.

Il est évident que les données de l'APD sur seulement 8 pays de l'OCI ne reflètent pas parfaitement les paysages de l'APD dans les pays membres de l'OCI, en particulier l'APD en provenance de pays de l'OCI à d'autres pays en développement. Ceci entraîne une plus faible visibilité du pays de l'OCI parmi les autres pays donateurs. Transformer avec succès leurs économies et partager la volonté de transférer le savoir-faire qu'ils ont accumulé au fil des ans, les pays de l'OCI doivent absolument intégrer la production des statistiques pour le financement du développement dans leurs programmes nationaux de statistiques.

En ligne avec le mandat du SESRIC à contribuer aux efforts des pays membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) dans le renforcement de leurs systèmes statistiques nationaux (SSN), les résultats des réunions précédentes tenues sous l'Initiative des institutions de développement et de coopération du SESRIC en 2009 et 2010, et l'importance de l'épanouissement général des finances dans la réalisation des ODD par les pays de l'OCI en 2030, l'objectif principal de ce projet est de contribuer à l'amélioration des capacités des pays de l'OCI sur le développement des statistiques de finances publiques dans l'ensemble, et en particulier la méthodologie de SPTDD, et la cartographie de l'architecture des organismes d'aide au développement (DAA) des pays de l'OCI en effectuant des enquêtes et en gardant des listes DAA pour une communication continue.

3 Activités réalisées

Étant le Secrétariat de l'OIC-StatCom, le SESRIC a effectué une visite officielle à l'OCDE-CAD en septembre 2016 afin de préciser les moyens de coopération sur le financement du développement des statistiques. Réciproquement, l'OCDE-CAD a présenté un exposé sur les statistiques de l'APD et du SPTDD à la sixième session de la Commission de statistique de l'OCI (OIC-StatCom) en novembre 2016. Conformément aux résolutions de la sixième session de l'OIC-StatCom, le SESRIC et l'OCDE ont commencé une coopération conjointe sur ce thème, y compris **la composition du SESRIC dans le groupe de travail sur le SPTDD et l'organisation d'un atelier conjoint en juillet 2017**. Au niveau de l'OCI, le SESRIC assure aussi le suivi des réunions de l'Initiative 3.2.C organisées par la BID depuis décembre 2016.

3.1 Première et deuxième réunions du Dialogue des organismes de coopération technique des pays membres de la Banque islamique de développement

La première édition lors des réunions du Dialogue de la coopération technique (TCAs) des pays membres de la Banque islamique de développement (BID) a été organisée par la BID sous le titre "**Réunion sur l'intensification et l'amélioration de partenariat pour des**

résultats durables entre les pays membres de la BID" les 14 et 15 décembre 2016 à Djeddah, Arabie saoudite. Le SESRIC a participé à cette réunion pour partager sa contribution réelle et potentielle sur la coopération Sud-Sud et triangulaire au bénéfice des pays de l'OCI et a partagé sa volonté d'établir de nouveaux partenariats, ainsi que s'entendre sur la mise en place des projets communs et sur des solutions pratiques innovantes qui pourraient être mises en œuvre de manière bilatérale, multilatérale et au sein des différents partenariats et réseaux institutionnels afin de contribuer au mieux à la mise en œuvre du Programme d'action de l'OCI 2025 et de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Organisée par la BID et accueillie par l'Agence Tunisienne de coopération technique (ATCT), la deuxième réunion du Dialogue des agences de coopération technique (ACT) de pays membres de la BID a eu lieu les 12 et 13 décembre 2017 à Tunis, Tunisie. Le SESRIC a donné deux présentations au cours de la réunion qui a résumé les activités du Centre dans les trois piliers de l'Initiative "3.2.C" qui ont été menées depuis décembre 2016. Le principal objectif de la réunion était de renforcer la coordination et la coopération entre les ACT des pays membres, ainsi qu'avec la BID et de surveiller la mise en œuvre de la feuille de route de l'Initiative 3.2.C 2017-2020 adoptée à la première réunion du dialogue en décembre 2016.

L'organisation des réunions de dialogue est basée sur les résultats de la Table ronde qui a eu lieu en marge de la 41ème réunion annuelle du Groupe de la BID, le 15-19 mai 2016 à Djakarta, Indonésie. Les participants de la Table ronde ont convenu de renforcer leur partenariat autour de piliers "3.2.C", y compris :

- *Pilier 1*: Convergence et complémentarité¹;
- *Pilier 2*: Coordination et collaboration²; et
- *Pilier 3*: Capitalisation des connaissances et de la communication³.

Ils sont convenus de (i) l'élaboration d'une feuille de route autour des trois piliers, à améliorer l'efficacité des institutions et avec la BID; (ii) l'établissement d'une équipe opérationnelle pour préparer la feuille de route, menée par la BID et composée de représentants des autres ACT des pays de l'OCI ; et la convocation d'un forum de coordination annuelle pour les ACT des pays de l'OCI.

¹ Ce pilier vise à mettre en place de partenariats stratégiques et une synergie entre les ACT et conjointement et la BID et augmenter le positionnement stratégique et l'engagement des ACT pour la mise en forme de l'ordre du jour et l'architecture de la coopération technique (TC)

² Ce pilier vise à promouvoir la mise en œuvre, chaque fois que possible et mutuellement acceptable, des opérations conjointes (programmes et projets) entre les ATC et la BID, vers la réalisation des objectifs spécifiques et l'intensification des efforts visant à améliorer l'efficacité de la coopération technique.

³ Ce pilier vise à promouvoir l'apprentissage à partir des expériences de coopération technique, le développement des initiatives en matière de partenariats, l'apprentissage entre pairs et l'échange de connaissances dans des secteurs ou sous-secteurs spécifiques.

3.2 Atelier sur les statistiques pour le financement du développement, 12 et 13 juillet 2017 Ankara - Turquie

Le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC), en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a organisé un **atelier sur les statistiques pour le financement du développement** les 12 et 13 juillet 2017 à Ankara, République de Turquie.

L'atelier a été suivi par 46 délégués des ministères des Finances, des ministères des Affaires étrangères, des organismes d'aide au développement, les Offices nationaux de statistique (ONS) et d'autres institutions non gouvernementales de 18 pays de l'OCI ainsi que des représentants des organisations internationales, y compris la Banque islamique de développement (BID) et le Centre régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté des États indépendants (CEI).

L'objectif de cet atelier était de présenter les principaux concepts et méthodologies statistiques sur le financement du développement, d'identifier les obstacles et défis de l'intégration des statistiques du financement du développement dans les systèmes statistiques nationaux (SSN) et la communication des données, et d'échanger des expériences et bonnes pratiques entre les pays participants.

L'atelier a accueilli des séances d'information sur l'OCDE-CAD, les principaux concepts et classifications des statistiques du CAD, y compris l'Aide publique au développement (APD), le Soutien public total au développement durable (SPTDD), les différences entre l'APD et le SPTDD, et l'amélioration de la collaboration pour le développement de la communication des statistiques financières ; Les experts de l'OCDE ont présenté des exposés sur les formats de communication des données de l'OCDE-CAD, le calendrier de collecte et la diffusion sur le site de l'OCDE.

Pendant la session de partage d'expérience, **Azerbaïdjan, Bangladesh, Indonésie, Kazakhstan, Nigeria, Palestine, Somalie et Turquie** ont informé les autres sur la façon dont les flux de coopération au développement sont enregistrés et les mécanismes pour l'intégration de statistiques du financement du développement dans leurs systèmes statistiques nationaux.

Au deuxième jour de l'atelier, une séance en petit groupe a eu lieu, ce qui a facilité la discussion sur la façon dont les flux de financement du développement pourraient être mieux suivis par les pays donateurs et les pays bénéficiaires. De plus, les avantages et les défis de la communication des flux des statistiques de financement du développement au CAD étaient débattus.

3.3 L'adhésion du SESRIC au groupe du travail sur le SPTDD

Le groupe du travail sur le SPTDD a été établi pour élaborer les caractéristiques du SPTDD et préparer une première série d'instructions en matière de rapport. Avec l'invitation de l'OCDE, le SESRIC en tant qu'organisation internationale a été invité à faire partie du groupe du travail sur le SPTDD. Au 14 mars 2018, les membres du **groupe du travail sur le SPTDD** ont compris les ONS de Philippines (Coprésident), Colombie, France, Mexique, **Sénégal**, Afrique du Sud, **Tunisie**, Royaume-Uni ; et les membres du CAD de l'UE (Coprésident), le

Canada, le Danemark, la France, le Japon, la Suède, et les États-Unis ; les pays partenaires et fournisseurs non membres du CAD, le **Bangladesh**, Costa Rica, Ghana, **Nigéria**, et Timor Leste ; et les organisations internationales, dont la Banque interaméricaine de développement et le **SESRIC**.

À cet égard, la délégation du **SESRIC a assisté à deux réunions du groupe de travail sur le SPTDD jusqu'à présent en 2017 et au début de 2018.**

3.3.1 Première réunion du Groupe de travail sur le SPTDD, 6 Juillet 2017, Paris-France

Les parties suivantes résument les résultats de la première réunion du Groupe de travail sur le SPTDD où la délégation du SESRIC a également pris part :

- De l'avis général, le "Développement durable" dans le contexte du SPTDD devrait être défini en utilisant la définition de l'ONU (l'option 1 du document) et en identifiant les activités de développement durable comme ceux qui correspondent directement à un ODD spécifique cible (option 3). L'alignement sur les priorités nationales a été jugé important, mais ne doit pas nécessairement être un critère d'admissibilité strict du SPTDD.
- Aucun consensus ne s'est dégagé sur la liste des pays en développement à utiliser dans le contexte du SPTDD et il convient donc de poursuivre les débats sur cette question. Plusieurs membres du GT ont proposé que la liste des bénéficiaires de l'APD ou de la Banque mondiale soit utilisée pour des raisons de simplicité. D'autres ont estimé que ces listes pourraient être un point de départ des discussions, étant entendu qu'il serait possible d'établir une liste plus large.
- Un large appui s'est dégagé en faveur de l'inclusion des ressources publiques soutenues officiellement dans le cadre du SPTDD. Il s'agit de ressources provenant des sociétés et des entreprises d'État "sous l'influence notable des pouvoirs publics". La plupart des membres du GT ont estimé que les montants mobilisés par le secteur privé par l'aide publique au développement, les interventions devraient faire une partie intégrante du SPTDD et donc être incluses dans le cadre, mais présentées séparément. En général, les crédits à l'exportation ne seraient pas inclus. Cependant, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour élaborer des critères d'admissibilité à ces crédits à l'exportation qui sont prolongés en cofinancement avec la coopération au développement.
- La plupart des membres du GT ont préféré publier des données sur les flux bruts et nets mais ont présenté les flux bruts comme des chiffres "headline" du SPTDD. Des travaux supplémentaires et des analyses comparatives sur l'utilisation des PPA par rapport au dollar des États-Unis devraient être menées, idéalement à l'aide d'exemples pratiques.
- Le Secrétariat devait examiner la nécessité d'élargir et de développer l'actuelle classification de l'OCDE aux fins du SPTDD, notamment pour refléter les différents instruments inclus dans la finance islamique.



- Les Membres du GT ont pris note de la référence et fourni plusieurs suggestions pour améliorer ou clarifier le texte. Ces commentaires seront pris en considération pour la version finale du cadre de référence.

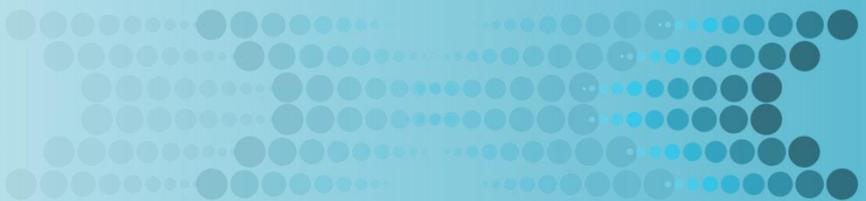
3.3.2 Deuxième réunion du Groupe de travail sur le SPTDD, 6-7 décembre 2017, San Jose-Costa Rica

La deuxième réunion du Groupe de travail sur le SPTDD a eu lieu les 6 et 7 décembre 2017 à San Jose, Costa Rica. Le SESRIC n'a pas assisté à cette réunion. Voici un résumé des principaux points de la réunion :

- L'utilisation de la définition du développement durable du Rapport Brundtland pour le SPTDD avait fait l'objet d'un plein accord. Lors de la prochaine réunion du groupe de travail, une définition finale devrait être proposée avec une phrase supplémentaire liée aux objectifs de développement durable et d'une clarification de la phrase portant sur les cibles.
- Lors de la prochaine réunion, le Secrétariat devrait proposer une définition plus large, plus simple du terme " officiellement pris en charge". Les membres sont invités à continuer d'exprimer leurs points de vue sur les diverses options et de les transmettre au secrétariat avant la prochaine réunion du groupe de travail.
- Les membres du groupe de travail ont exprimé un large soutien pour une liste de pays admissibles au SPTDD qui sont plus larges que la liste des bénéficiaires d'APD. Dans l'esprit de l'agenda 2030, les pays au-delà de la liste du CAD devraient être autorisés à décider de devenir des pays admissibles du TOSSD. Une proposition concrète pour le mécanisme d'acceptation facultative devrait être proposée à la prochaine réunion.
- Les premières propositions ont été faites concernant une éventuelle structure de la gouvernance du SPTDD sous l'égide de l'ONU, qui pourrait inclure un Forum d'une "assemblée générale", un comité de pilotage, et un organe technique/groupe consultatif en collaboration avec un Secrétariat pour maintenir le cadre statistique. Dans le contexte de l'établissement des rapports, les rapports pourraient être décentralisés (dans les centres régionaux), dotées d'un corps central permettant d'agréger les données pour garantir la cohérence. Le soutien de l'OCDE à l'organe technique en tant que secrétariat a été largement soutenu.
- On s'est généralement accordé sur la portée proposée du cadre statistique du SPTDD. Certains membres se sont félicités des suggestions à présenter la mobilisation de ressources admissibles-SPTDD du secteur privé séparément afin d'établir une démarcation claire avec des ressources publiques. La plupart des membres ont bien accueilli l'idée de présenter des données du SPTDD avec un certain nombre d'autres indicateurs de données internationale de financement du développement pour obtenir une image plus complète de l'ensemble des flux de ressources aux pays en développement, notant toutefois que ces indicateurs devraient être élaborés dans une phase ultérieure.



- Dans sa réunion de janvier 2018, le GT devait examiner la structure et les nouvelles matières des instructions de déclaration du SPTDD, où toutes les informations se rapportant à la présentation des rapports et outils (y compris les classifications statistiques) seront présentées.
- En ce qui concerne les diverses questions de rapports, la plupart des membres ayant exprimé leur préférence pour la présentation des données et des SPTDD en dollars des États-Unis, élargissant la portée du SPTDD pour couvrir les transactions à court terme si elles sont étendues avec un objectif de développement durable (ce point est reporté à la prochaine réunion de janvier 2018) et pour le point d'observation précédent du SPTDD au niveau de l'activité. Au niveau des classifications statistiques, les membres du GT ont accepté d'utiliser la classification de l'OCDE des instruments financiers comme un point de départ tout en ajoutant une référence à des instruments financiers islamiques dans des sous-catégories. Le GT a également soutenu la proposition d'élaboration d'un mécanisme de classification de distribution. La plupart des membres du GP ont clairement exprimé leurs préoccupations au sujet de l'inclusion des crédits à l'exportation dans le cadre et il a été proposé que cette forme de financement ne soit pas incluse dans les instructions de déclaration du SPTDD.
- Au niveau des méthodes de mesure de la mobilisation, le GT a demandé plus de clarté concernant la façon dont le double compte serait évité dans la pratique. Le Secrétariat devait présenter lors de la réunion de janvier une comparaison entre les différentes approches utilisées par l'OCDE et les banques multilatérales de développement (BMD) pour attribuer des financements privés mobilisés et devraient faire une recommandation pour aller de l'avant à partir de la situation actuelle.
- La plupart des membres du GT approuve la définition proposée des agences multilatérales et qu'une liste concrète des institutions multilatérales liées au SPTDD soit établie, à l'aide de la liste du CAD comme un point de départ, avec la possibilité pour les autres de décider. Aucun seuil budgétaire minimum ne devrait être établi pour l'inclusion de ces institutions dans la liste. Des éclaircissements et des directives claires concernant l'établissement de rapports devraient être fournis pour identifier quand un projet acheminé par une organisation multilatérale devrait être considéré comme une transaction bilatérale ou multilatérale.
- En ce qui concerne la conformité aux normes et disciplines du SPTDD, le Groupe de travail est convenu que le SPTDD devrait se conformer à des normes statistiques internationales pour assurer la qualité des données. En outre, une déclaration sera insérée dans le préambule des prochaines instructions de déclaration du SPTDD selon lesquelles les pays et institutions établissant des rapports sur les données du SPTDD devront conformer, dans le cadre de l'élaboration des projets et programmes sur lesquels ils déclarent des données, avec l'ensemble des normes économiques, sociaux et environnementaux qu'ils ont ratifiés. Il a également été convenu que, à un stade ultérieur, un exercice distinct pourrait être réalisé pour mieux comprendre la conformité des pays et organisations avec diverses normes internationales.



- Le groupe de travail a examiné les préoccupations exprimées par les organisations de la société civile (OSC) dans le document envoyé par eux avant la réunion. Sur le risque que le SPTDD pourrait nuire à l'APD, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour distinguer les deux mesures. Le GT a précisé que la mesure du SPTDD sera présentée en termes bruts, considérée d'une grande utilité aux pays partenaires pour la planification du développement puisqu'il permettrait de révéler toute la portée et la nature des ressources externes disponibles pour des fins d'investissement des ODD. La mesure du réseau peut être calculée grâce à la collecte de rentrées dans le cadre de l'exercice de déclaration du SPTDD. Au niveau des options de sensibilisation des OSC, le principe d'avoir une consultation avec les OSC a été jugé important et les options ont été proposées, y compris une consultation dédiée au cours de 2018. D'autres forums (p. ex. le Forum FfD, le Forum mondial de données en octobre, etc.) ont également été considérés comme de bonnes possibilités d'atteindre les OSC.
- S'agissant de la question de la coopération technique, il a été généralement convenu que lorsque des experts internationaux sont contractés à l'extérieur et à l'international, le prix du contrat en monnaie internationale doit être la valeur enregistrée dans le SPTDD. Il a été convenu que certaines formulations seraient proposées sur la définition de l'embauche externe et internationale, basées sur les principes de la balance des paiements. Certains membres ont souligné l'importance d'avoir une coopération technique dans le cadre de la borne frontière afin d'assurer une large acceptation internationale du SPTDD, surtout des fournisseurs du sud. Aucun accord n'a été réalisé sur la façon dont la coopération technique en nature devrait être mesurée. Certains membres étaient favorables à l'inclusion d'indicateurs qualitatifs pour capturer la valeur ajoutée et l'impact de la coopération technique, tandis que d'autres ont mis en garde que la capture d'impact peut se trouver en dehors de la portée d'une mesure statistique. Le Secrétariat examinera des études de cas pour illustrer les défis et difficultés (techniques et politiques) que certains fournisseurs émergents ont connu à l'évaluation du coût de la coopération technique et la saisie de la valeur ajoutée.
- Le Cadre de référence révisé du Groupe de travail sur le SPTDD a été adopté avec deux modifications mineures. Autres que les questions ci-dessus, le SESRIC a fourni des commentaires sur le document 8 concernant les questions d'évaluation de l'assistance technique en nature et la révision de la table de salaire proposée par les Nations Unies en incluant l'approche net et les taux d'indemnité de poste.

3.3.3 Troisième réunion du Groupe de travail sur le SPTDD, 24-25 janvier 2018, Ottawa-Canada

La délégation du SESRIC a participé à la troisième réunion du SPTDD qui a eu lieu les 24 et 25 janvier 2018 à Ottawa, Canada. Les documents pertinents peuvent être consultés sur : www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/tossd-task-force.htm

À la lumière des discussions du Groupe de travail sur les aspects conceptuels et opérationnels du cadre statistique du SPTDD, le Secrétariat a élaboré des projets de textes pour les

différentes sections des prochaines instructions de déclaration du SPTDD. Ces projets de textes (avec des espaces réservés pour des textes qui ont besoin d'être développés) ont été réunis dans un document, qui constitue le document de base de la réunion d'Ottawa. La réunion a donné au membre du Groupe de travail du SPTDD l'occasion de fournir leur rétroaction sur les documents préparés par le Secrétariat. Les points d'action à partir de la troisième réunion n'ont pas encore été annoncés au moment de la rédaction du présent rapport.

3.4 Enquête sur la cartographie de l'Architecture des agences d'aide au développement des pays membres de l'OCI

Conformément à la Résolution no 3.b de la sixième session de l'OIC-StatCom qui a eu lieu en novembre 2016 à Konya, Turquie, demandant au SESRIC d'examiner la situation de l'APD dans les pays membres de l'OCI à fond dans le but de construire le fondement de la collecte de statistiques connexes dans les pays membres en ligne avec l'ODD 10.B et l'ODD 17.3 en prenant les défis et les préoccupations des pays membres en considération, l'OIC-StatCom a préparé et distribué aux pays de l'OCI, « *l'Enquête sur la cartographie de l'architecture d'organismes d'aide au développement des pays membres de l'OCI* ». L'objectif de l'étude est de développer une liste d'information des organismes nationaux d'aide au développement (DAA) des pays membres de l'OCI, y compris les ministères et/ou d'autres institutions gouvernementales. L'enquête porte sur les aspects de l'information institutionnelle, l'arrière-plan, les activités et les statistiques relatives à l'aide publique au développement (APD) et d'autres types d'aide au développement sous la responsabilité des DAA.

3.5 Liens d'organismes d'aide au développement des pays membres de l'OCI dans le cadre du module de pays en chiffres du SESRIC

Hébergé et maintenu par le SESRIC, le module des pays de l'OCI en chiffres (OCI-CIF - accessible sur www.sesric.org/cif-home.php) présente la plus récente information disponible avec des faits et des chiffres de 57 états membres de l'OCI. Les profils affichés fournissent un accès rapide à l'information pour chaque pays sous neuf sections, y compris l'arrière-plan, la géographie et le climat, la société et la démographie, le gouvernement et la politique, l'économie et les secteurs, les pays en chiffres, les partenariats internationaux, la logistique, et les liens spéciaux. Selon l'article 9 intitulé "Liens spéciaux", les liens sur le web de l'actuel "**Organisme d'aide au développement**" de chaque pays sont donnés afin de faciliter, en tant que point de référence unique l'accès aux sites internet de ces organismes.

3.6 Indicateurs sur l'aide publique au développement de l'OICStat

La Base de données statistique de l'OCI (OICStat) (<http://www.sesric.org/oicstat.php>) est le premier et le seul dépositaire international et officiel des statistiques sur les pays membres de l'Organisation de coopération islamique (OCI). L'OICStat est périodiquement mis à jour pour assurer la diffusion la plus récente par l'inclusion de catégories et indicateurs sur les pays membres de l'OCI. L'OICStat accueille actuellement 379 indicateurs relevant de 22 catégories qui remontent à 1985. En vertu de sa catégorie "Finance Internationale", l'indicateur de l'aide publique au développement (millions de dollars des États-Unis) présente des données sur les décaissements nets aux pays de l'OCI de l'ensemble des donateurs entre 1985 et 2016. Le

SESRIC va bientôt publier un plus grand nombre d'indicateurs liés au développement des finances dans les pays de l'OCI.

4 Activités prévues

4.1 La participation à la quatrième réunion du Groupe de travail sur le SPTDD, 29-31 mai 2018, Bruxelles-Belgique

La quatrième réunion du SPTDD aura lieu le 29-31 mai 2018 à Bruxelles, Belgique. Les deux premiers jours porteront sur une session plénière en collaboration avec les membres du Groupe de travail alors que la troisième journée sera ouverte à la participation des organisations de la société civile. Le SESRIC a confirmé sa participation à la réunion.

4.2 Annuaire des agences d'aide au développement des pays membres de l'OCI

Une version concise de l'information recueillie grâce à l'enquête susmentionnée sur l'arrière-plan et les activités des organismes nationaux d'aide au développement (DAA) dans les pays membres de l'OCI chargés de la coordination de l'APD et d'autres programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux liés au développement économique et social seront disponibles par le biais d'un module en ligne intitulé "Répertoire des organismes d'aide au développement des pays membres de l'OCI" qui sera accueillie sous forme d'une présence sur le Web du SESRIC. L'annuaire permet de faciliter la communication entre les pays de l'OCI des DAA nationaux et les organismes donateurs à des projets et des modalités de coopération d'intérêt commun.

5 La voie à suivre:

Le SPTDD est encore dans sa phase de développement qui est actuellement entreprise par le **Groupe de travail du SPTDD**. En 2019, l'accord sur la portée du SPTDD et la méthode de déclaration permettra l'intégration du SPTDD dans le cadre de suivi des ODD en 2020. À cet égard, le SESRIC est prêt à coopérer avec la Direction de la coopération au développement (DCD) de l'OCDE pour contribuer à l'amélioration de la capacité statistique des pays de l'OCI concernant la mesure du flux d'aide au développement basée sur la méthode de déclaration de SPTDD. En conséquence, des exercices pilotes sur la mise en œuvre du SPTDD peuvent être effectués en collaboration avec l'OCDE-DCD dans les pays volontaires de l'OCI.

En outre, les données qui doivent être collectées par cette **Enquête sur la cartographie de l'architecture d'organismes d'aide au développement des pays membres de l'OCI** constitueront la base pour le **répertoire en ligne des organismes d'aide au développement des pays membres de l'OCI** et un **sommaire statistique sur paysage de l'aide publique au développement** dans les pays membres de l'OCI.